

ZOOM SUR



Maîtrise d'ouvrage dans le BTP
Fixer très tôt les règles sur un chantier



Le programme national Risque chutes pros BTP est actuellement déployé par l'Assurance maladie-risques professionnels auprès des maîtres d'ouvrage dans les projets immobiliers, qu'il s'agisse de constructions, de rénovations ou de déconstructions. Son objectif: convaincre les décideurs d'intégrer très tôt dans les pièces de marchés des règles explicites en matière de prévention des risques et les accompagner. Et ainsi tenter de faire baisser la sinistralité dans un secteur où les accidents du travail demeurent nombreux.

► Lire la suite

Dossier INRS
Travail & Sécurité n°821, Dossier Organisation et logistique de chantier

Assurance maladie
Présentation du programme national Risques chutes pros BTP

Fiches pratiques
Comment améliorer la performance d'une opération ?

ACTUALITÉS

Substances psychoactives
Des consommations en hausse pendant la crise



Depuis le 1er confinement, l'isolement au travail et la charge de travail ont joué un rôle dans la hausse des consommations de substances psychoactives. C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée en septembre 2020 auprès de 4 000 salariés et agents publics, et publiée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) et ses partenaires (Anses, Anact, INRS, OFDT, Santé publique France et le COCT). Parmi les répondants qui déclarent consommer davantage de substances psychoactives,

EN QUESTION

Quelles sont les mesures de prévention à appliquer pour éviter la contamination par le Sars-CoV-2 en cas de covoiturage ?

Le recours au covoiturage nécessite, en période d'épidémie de coronavirus, de respecter quelques bonnes pratiques. Avant d'entrer dans le véhicule, les occupants se lavent les mains à l'eau et au savon ou se font une friction avec du gel hydroalcoolique. Afin de limiter la proximité physique, il est préférable de laisser des sièges vides entre les passagers et de s'installer en quinconce avec, au maximum, deux

75 % estiment que c'est en raison de leurs conditions de travail. L'alcool a été la substance la plus consommée dans les 12 derniers mois (rapportée par 65 % des salariés et agents). Les consommations de tabac, de cigarette électronique et de médicaments psychotropes progressent également. Plusieurs pistes sont formulées pour prévenir les conduites addictives notamment, agir sur les relations professionnelles et l'organisation du travail.

▶ [En savoir plus](#)

▶ [Lire le dossier de l'INRS sur les addictions](#)



Métiers et commerces de bouche

Une nouvelle offre de prévention



Boulangers, pâtisseries, confiseurs, glacières, bouchers, charcutiers, poissonniers, commerces alimentaires de proximité... Dans les commerces de bouche, les salariés sont exposés à de nombreux risques professionnels. Pour les prévenir, l'INRS et l'Assurance maladie - risques professionnels se sont engagés, avec les organisations professionnelles, dans la production d'outils adaptés aux spécificités de chacun. Afin d'aider les TPE - très majoritaires dans ces activités - à mener leur évaluation des risques professionnels, un logiciel en ligne est mis à disposition. Un second outil a été élaboré pour accompagner les employeurs dans la prise en compte du risque de Covid-19 et l'intégrer dans leur démarche globale de prévention. Enfin, une aide financière « **Métiers de bouche +** » destinée aux entreprises de moins de 50 salariés est proposée dès le mois de décembre avec objectif de réduire les risques liés aux manutentions, aux déplacements, au travail au froid ou l'exposition aux poussières de farine, en aidant les entreprises concernées à s'équiper. Elle permet de financer jusqu'à 50 % de l'achat de matériel.

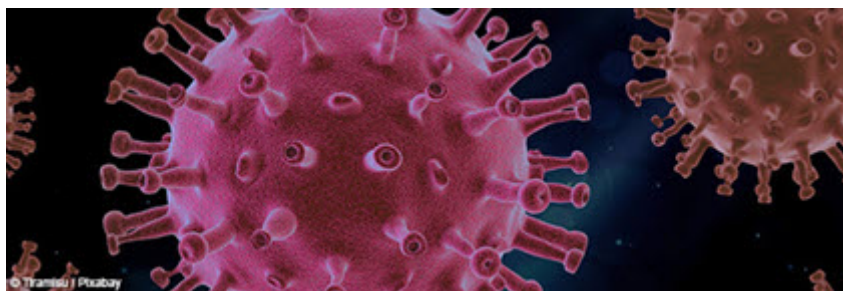
▶ [En savoir plus](#)

▶ [Lire le dossier dans Travail & Sécurité](#)



Solutions « anti Covid-19 »

L'INRS met en garde contre certains dispositifs



Certains dispositifs dits « anti Covid-19 » (revêtements biocides, purificateurs d'air, désinfection par UV ou ozone...) proposés par des fabricants peuvent s'avérer inefficaces voire être à l'origine de nouveaux risques, avertit l'INRS. En ce qui concerne les revêtements biocides, au regard des incertitudes sur leur efficacité et des conditions nécessaires pour qu'ils puissent agir, l'Institut estime qu'ils ne peuvent pas être préconisés comme moyen de lutte contre la transmission du virus. Mise en garde également vis-à-vis des purificateurs

passagers par rangée de sièges arrière. Un véhicule étant un espace clos, le port du masque est obligatoire pour tous les passagers, y compris le conducteur. Une aération régulière est recommandée, afin de limiter l'accumulation éventuelle de particules virales dans l'habitacle du véhicule. Elle doit être réalisée de préférence par ventilation naturelle, en entrouvrant les fenêtres. La climatisation et le chauffage peuvent être utilisés, en ayant vérifié au préalable que l'air apporté provient de l'extérieur et n'est pas recyclé, et en dirigeant le flux d'air vers le bas. À l'arrêt, il est recommandé d'ouvrir en grand les portières pour renouveler complètement l'air intérieur. Enfin, si le conducteur ou les passagers changent, il est recommandé de traiter les surfaces les plus touchées à l'aide d'une lingette imbibée d'un produit contenant une substance reconnue efficace contre le Sars-Cov-2.

▶ [Lire le dossier « Covid-19 et prévention en entreprise »](#)



AGENDA

Compte tenu de l'actualité liée à l'épidémie, assurez-vous auprès des organisateurs de la bonne tenue des événements.

Du 11 au 13 janvier 2021, à Paris

55e Congrès de la Société d'ergonomie de langue française
Organisateur : Revue Activités / Self

Le 21 Janvier 2021, à 10h
Webinaire - Covid-19 : point et conseils pour la prévention en entreprise

Organisateur : INRS

Les 27 et 28 janvier, à Paris
34e Congrès français sur les aérosols (CFA 2021)

Organisateur : Asfera

Le 11 mars 2021

Colloque virtuel : Prévention des risques liés au travail de nuit : les avancées de la recherche pour agir
Organisateur : INRS

Le 18 mars 2021 à 11h
« Comment mieux prendre en compte les polyexpositions chimiques ? »

Organisateur : INRS

d'air intérieur, qui ne peuvent en aucun cas se substituer aux apports d'air extérieur définis par le Code du travail. Ils ne doivent être utilisés que comme compléments aux systèmes de ventilation. Les appareils utilisant un traitement physico-chimique de l'air sont déconseillés. L'INRS précise aussi les précautions à prendre en cas de désinfection par UV : le système nécessite que les surfaces soient exposées au rayonnement direct et nettoyées au préalable. Sous l'action des UV, les produits de désinfection, comme les produits chlorés, peuvent se décomposer en produits secondaires susceptibles d'être nocifs pour la santé. Enfin, en ce qui concerne la désinfection des surfaces par l'ozone gazeux, les risques encourus et les incertitudes sur l'efficacité vis-à-vis du Sars-CoV-2, imposent, en application de la démarche de prévention des risques chimiques, de chercher à substituer ce procédé par un autre moins dangereux.

[▶ En savoir plus](#)

[▶ Nettoyage en entreprise. La foire aux questions](#)



Crise sanitaire

Un salarié sur deux se dit en détresse psychologique



D'après un baromètre réalisé avant le deuxième confinement pour le cabinet de conseil en prévention des risques psychosociaux Empreinte humaine, 49 % des salariés seraient en état de détresse psychologique, soit 7 points de plus qu'en mai. L'enquête, effectuée auprès d'un échantillon représentatif de 2000 salariés, révèle également que les managers sont les plus concernés (58 % et même 72 % chez les managers de managers). Par ailleurs, les salariés en télétravail permanent sont sur-représentés (58 %) parmi ceux qui se déclarent en situation de détresse psychologique. Et ce alors que le télétravail suscite toujours un engouement pour 60 % des salariés interrogés. Pour 68 % des sondés, il est malgré tout vécu comme révélateur d'inégalités, renforce l'isolement (41 %) et nuit au collectif (55 %). Par ailleurs, 1 télétravailleur sur 2 peine à oublier le travail après la journée et la même proportion vit les webcams comme une intrusion dans la vie personnelle. Les salariés interrogés s'inquiètent également du relâchement des mesures de prévention prises par les directions d'entreprises. 32 % d'entre elles seulement témoigneraient d'un engagement pour la santé psychologique des salariés (-13 points). Enfin, les sondés constatent une hausse des incivilités numériques : messages écrits en gras ou lettres capitales, envoyés en copie au supérieur hiérarchique, réunions où personne n'écoute... La moitié se sent contrôlée par les outils numériques et 77 % pensent que le style de management de leur entreprise doit changer pour s'adapter.

[▶ En savoir plus](#)

[▶ Lire le dossier de l'INRS sur les risques psychosociaux](#)



JURIDIQUE

Comité social et économique (CSE)

Une ordonnance du 25 novembre 2020 autorise le recours à la visioconférence, à la conférence téléphonique et à la messagerie instantanée pour les réunions du CSE de manière illimitée et jusqu'à l'expiration de la période de l'état

Du 6 au 9 juillet 2021, à Paris
21e congrès international de psychologie du travail
Organisateur : Association internationale de psychologie du travail en langue française

Du 19 au 22 septembre 2021, à Toronto (Canada)
Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail
Organisateurs : OIT, AISS, IRTS, CCHST

Du 19 au 22 septembre 2021, à Toronto (Canada)
Festival international des films de prévention
Organisateur : AISS

Du 5 au 8 octobre 2021, à Lyon
Pollutec
Organisateur : Reed expo

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET ▶](#)

VIENT DE PARAÎTRE

Brochure



Interventions sur les peintures contenant du plomb (ED 6374 – Nouveauté)

Ce document présente les risques auxquels peuvent être exposés les opérateurs lors des interventions sur les peintures contenant du plomb. Il a vocation à aider les entreprises à réaliser l'analyse des risques propres à chaque chantier et choisir les mesures de prévention en fonction des techniques employées. Il est applicable pour toutes les interventions sur les peintures au plomb (préparation de surface, enlèvement de peintures ou retrait d'éléments ou de matériaux recouverts de peinture au plomb), quelle que soit la destination du bâtiment ou de l'ouvrage d'art.

[▶ La brochure](#)



d'urgence sanitaire lié à la Covid 19 (soit jusqu'au 16 février 2021). Les membres du CSE peuvent toutefois s'opposer aux réunions à distance lorsque celles-ci portent notamment sur des procédures de licenciement collectif, sur la mise en œuvre du dispositif spécifique d'activité partielle lié à la crise sanitaire, ou lorsque la limite de trois réunions en visioconférence par année civile est atteinte.

▶ [L'ordonnance n° 2020-1441 du 25 novembre 2020](#)



Covid-19

Un arrêté du 16 novembre 2020 encadre notamment le recours à des tests rapides d'orientation diagnostique antigéniques nasopharyngés pour la détection du SARS-CoV-2. Il précise, en particulier, les modalités de dépistage collectif en entreprise, en cas de suspicion de cluster ou de circulation particulièrement active du virus : professionnels de santé pouvant réaliser les tests, modalités de remise des résultats, enregistrement des résultats, protocole de réalisation, matériel nécessaire...

▶ [L'arrêté du 16 novembre 2020](#)



Agents chimiques cancérigènes

Un arrêté du 26 octobre 2020 introduit, à compter du 1er janvier 2021, les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail, à la liste des substances, mélanges et procédés cancérigènes au sens de l'article R. 4412-60 du Code du travail.

▶ [L'arrêté du 26 octobre 2020](#)



[RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS JURIDIQUES](#)

SUR LE WEB



BTP

Les bonnes pratiques pour la construction de maisons individuelles

L'OPPBTB a élaboré un « Guide de bonnes pratiques en prévention des risques professionnels sur les chantiers de constructions de maisons individuelles » en partenariat avec le pôle Habitat FBB et la Cnam. La construction de maisons individuelles représente à elle seule 42 % des chantiers de construction de logements neufs. L'indice de gravité des accidents du travail est supérieur à celui du BTP (43,2 pour 1000, contre 34 pour 1000). En cause notamment : la nature des opérations, la typologie des entreprises impliquées - souvent de petite taille - ainsi que la gestion de la coactivité sur des chantiers dont le maître d'ouvrage est souvent un particulier. Ce guide pragmatique a vocation à servir de socle national en prévention à toute la profession. Il détaille les phases d'une opération de construction de maison individuelle, revient sur la mission de

Catalogue



Incendie et explosion sur le lieu de travail - S'informer pour prévenir (ED 4702 – Nouveauté)

Ce catalogue présente l'essentiel des productions de l'INRS (brochures, dépliants, affiches, vidéos, pages et outils web...) sur la prévention des risques d'incendie et d'explosion sur le lieu de travail.

▶ [Le catalogue](#)



Brochure



Consignations et déconsignations (ED 6109 – Mise à jour)

Des équipements de travail mis à l'arrêt lors d'opérations (interventions ou travaux) sont à l'origine d'accidents du travail aux conséquences souvent graves. Ce guide aide à établir une procédure de consignation adaptée à une situation considérée, en rappelant toutefois qu'il existe d'autres méthodes de mise en sécurité.

▶ [La brochure](#)



la coordination SPS et les documents supports qui lui sont utiles et donne des exemples de solutions opérationnelles et faciles à mettre en œuvre sur les chantiers.



Bruit

Bruit en open space : Quels acteurs ? Quelle prévention ?

Le 10 novembre 2020, l'INRS diffusait en exclusivité sur le web une journée technique ayant pour objectif de présenter une approche complète couplant les méthodes et les analyses d'ergonomes et d'acousticiens. Retrouvez l'ensemble des présentations en vidéo sur le site de l'Institut.



ZOOM SUR



Maîtrise d'ouvrage dans le BTP Fixer très tôt les règles sur un chantier



Claude Almodovar / INRS / 2020

Le programme national Risque chutes pros BTP est actuellement déployé par l'Assurance maladie-risques professionnels auprès des maîtres d'ouvrage dans les projets immobiliers, qu'il s'agisse de constructions, de rénovations ou de déconstructions. Son objectif : convaincre les décideurs d'intégrer très tôt dans les pièces de marchés des règles explicites en matière de prévention des risques et les accompagner. Et ainsi tenter de faire baisser la sinistralité dans un secteur où les accidents du travail demeurent nombreux.



Dossier INRS

Travail & Sécurité n°821, Dossier Organisation et logistique de chantier



Assurance maladie

Présentation du programme national Risques chutes pros BTP



Fiches pratiques

Comment améliorer la performance d'une opération ?

Rien n'y fait. Malgré les efforts déployés depuis des années, le secteur de la construction conserve une sinistralité élevée. Manutentions et chutes demeurent deux des principaux risques auxquels les salariés du BTP sont fortement exposés. Une accidentologie importante s'observe en particulier dans les entreprises de moins de 50 salariés : elles représentent 77 % des salariés du BTP et totalisent 85 % des accidents du travail.

Ces accidents sont le plus souvent révélateurs de l'absence de moyens adaptés pour travailler, du fait d'une mauvaise préparation en amont. Or les conséquences d'un chantier mal préparé et mal organisé sont multiples pour tous les intervenants : accidents du travail, retards de planification, relations tendues, image dégradée du chantier, baisse de productivité, risque d'arrêt de chantier...

Au cœur de tout programme de construction – mais aussi de rénovation ou de déconstruction –, l'acteur-clé est le maître d'ouvrage (MOa). Sans une impulsion forte de sa part, avec des règles clairement définies, un projet ne peut se dérouler dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi l'Assurance maladie-risques professionnels insiste pour sensibiliser ces décideurs aux questions d'hygiène et de sécurité lors d'opérations immobilières. En continuité de précédents programmes nationaux initiés depuis 2012, le réseau prévention déploie ainsi depuis 2019 un programme Risque chutes pros BTP. Cinq sujets, nommés thématiques opérationnelles prioritaires - les Top - y sont abordés : prévention des chutes (hauteur et plain-pied), gestion des approvisionnements et manutentions, hygiène des bases-vie, missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) et, enfin, interventions ultérieures sur ouvrage. Trois typologies d'ouvrages sont ciblées à travers ce programme : les logements

collectifs et bureaux, les maisons individuelles, les projets industriels ou commerciaux.

Le cercle vertueux de la prévention

À travers ces cinq Top, le programme vise à encourager la prise en compte de la prévention des risques dans les marchés publics et privés et à améliorer les connaissances des MOa sur les bénéfices humains et économiques de la prévention. Il a donc pour objectif de les convaincre d'intégrer dans les pièces constitutives des marchés les préconisations liées à ces différents risques. Cela peut se traduire par la mise en commun de moyens de manutentions (monte-matériaux, mise en service anticipée d'ascenseur...), par une logistique de chantier avec livraisons à pied d'œuvre, par une gestion des circulations adaptée aux engins et aux piétons, ou par des installations de chantier confortables et propres...

C'est aussi l'occasion de redonner aux missions du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) toute leur place. Encore trop souvent sont constatées des nominations tardives de CSPS, avec un manque de moyens, d'autorité ou des tarifs abusivement bas. Ce qui réduit ensuite le CSPS à un rôle mineur d'agent de sécurité.

Sécurité et performance économique

Un dialogue de fond et de nombreux échanges sont nécessaires pour convaincre les MOa de l'intérêt de mettre en place ce type de démarche, en s'appuyant notamment sur des éléments chiffrés. Car le MOa qui finance les investissements initiaux (ascenseur, recette à matériaux, lift extérieur, grue, logisticien...) observera un retour sur investissement en termes de délai d'exécution et de qualité. Mais certains MOa peuvent opposer que les entreprises ne révisent pas leurs prix en fonction des conditions de travail offertes et qu'ils ne bénéficient par conséquent pas du retour sur investissement. Pour que cela fonctionne, le MOa doit clairement afficher dès l'appel d'offres les moyens qu'il met à disposition et les avantages qui en résulteront pour chaque entreprise. Tout doit être inscrit noir sur blanc, dans le détail. Il doit aller jusqu'à faire apparaître que le plaquiste bénéficiera de la recette à matériaux, ou que le poseur de sol souple bénéficiera de l'ascenseur.

Intégrer un lot zéro, qui définit très tôt les besoins communs à toutes les entreprises qui interviendront ainsi que les moyens qui seront mis à disposition, et organiser une logistique de chantier, sont deux autres pistes d'anticipation et d'amélioration de l'organisation pour répondre aux prix, aux délais, à la qualité et à la prévention.

Mais certaines entreprises peuvent avancer que les promesses des MOa ne sont pas toujours tenues. Une confiance réciproque doit donc s'instaurer. Il s'agit d'un travail de longue haleine, qui passe par la pédagogie, la sensibilisation, la communication, une bonne connaissance des différentes entreprises et souvent la constitution d'un réseau.

Ce travail d'information et de sensibilisation, déployé par la plupart des Carsat/Cramif/CGSS depuis plusieurs années, commence à porter ses fruits. Les donneurs d'ordres qui ont compris l'intérêt d'intégrer très tôt dans les pièces écrites les questions d'hygiène et de sécurité en apprécient aujourd'hui les bénéfices.

Et sur le terrain, des contrôleurs de sécurité des caisses s'accordent pour constater que si tous ces points, prônés depuis une quinzaine d'années, avaient été appliqués plus largement, il n'aurait pas été nécessaire de stopper les chantiers lors du premier confinement lié à la Covid-19, ou alors, sur un laps de temps plus court. Les mesures définies à travers les cinq Top trouvent en effet un écho particulier dans la mise en œuvre des gestes barrières. En organisant les circulations les plus fluides possible avec un seul sens de circulation, on limite le nombre et la proximité des opérateurs. En réduisant les efforts physiques par une plus grande mécanisation des manutentions, on facilite l'acceptation du port du masque. Enfin, en disposant des points d'eau sur site, le lavage régulier des mains est facilité. Une leçon à retenir.

Cinq thématiques au top

- Prévention des chutes : mise en commun de moyens (échafaudage commun aux différents corps d'état), protections collectives (aménagement des accès, sécurisation des ouvertures donnant sur le vide)...
- Gestion des manutentions et approvisionnements : aménagement d'une aire de livraison au plus près du chantier, livraisons à pied d'œuvre, désignation d'un logisticien, choix de matériels légers, organisation des livraisons ;
- Hygiène et conditions de travail : accès à l'eau et à l'électricité, à des sanitaires, éclairage...
- Coordination SPS : valorisation de la mission de CSPS, désignation le plus en amont possible...
- Interventions ultérieures sur ouvrage : rédaction d'un document qui définit l'organisation des futures opérations de maintenance en sécurité, mise en place de garde-corps en toiture, adoption de protections définitives le plus tôt possible.

